



ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR 2018-447

Portant réglementation de la pratique du football sur le terrain d'honneur
Le 08 et 09 décembre 2018

Le Maire de la Commune de VIRY (Haute-Savoie),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2,

Vu les conditions météorologiques actuelles,

Vu la complexité d'entretien de la pelouse du terrain d'honneur,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires afin de préserver la pelouse du terrain d'honneur,

ARRÊTE :

Article 1

La pratique du football sur le terrain d'honneur de la commune de Viry est interdite le samedi 08 et dimanche 09 décembre 2018.

Article 2

Mme la Directrice Générale des Services, M. le responsable des services techniques municipaux, M. le Président du Club de Football de Viry, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- la brigade de gendarmerie de Valleiry,
- la police pluricommunale du Vuache,
- le Club de Foot de Viry.

Viry, le 05 décembre 2018

Le Maire,



André BONAVENTURE